

POINT CONSEIL BUDGET

OBJET

Prévenir le surendettement, favoriser l'éducation budgétaire et l'inclusion bancaire par un accompagnement individualisé et/ou collectif

PUBLIC CONCERNE

Tout public résidant sur la Communauté de Commune Drôme Sud Provence

PROCEDURE

Le Point Conseil Budget, dispositif labélisé par l'Etat, est organisé de la façon suivante :

- Accueil et premier contact sur rendez-vous ou en visite à domicile ou par courriel
- Prise en compte de la demande par un travailleur social spécialisé « Conseiller en Economie Sociale Familiale »
- Information, conseil, diagnostic et plan d'action concerté mis en place avec l'utilisateur
- Accompagnement individuel : suivi budgétaire, médiation avec les créanciers, ouverture de droits, dépôt de dossier de surendettement, recours aux dispositifs d'aides financières et alimentaires, micro-crédits personnels...
- Fin de l'accompagnement lorsque les objectifs sont réalisés ou lorsque la personne décide d'y mettre un terme
- Accompagnement collectif : Ateliers ouverts à tous pour encourager les comportements de consommation, mieux connaître le système bancaire, sensibiliser aux différents crédits, repérer les interlocuteurs locaux ...

PIECES A PRESENTER :

Pour tout premier contact, se munir de justificatifs de ressources et de dépenses ou tout autre document en lien avec la situation financière (échéanciers, courriers, devis, factures...)

CONTACT

CCAS Point Conseil Budget : 04.75.04.49.00 / pcb@mairie-sp3c.fr / CCAS Pole social 33 av gal de
Gaulle 26130 St Paul-3-Châteaux
www.ville-saintpaultroischateaux.fr